



Communiqué de presse

Paris le 27 juillet 2018

Arrêt de la cour de justice européenne sur les nouvelles techniques de mutagénèse : un bien mauvais signal

Mercredi 25 juillet, la cour de justice européenne a rendu son avis concernant les variétés obtenues par les nouvelles techniques de mutagénèse. Ces dernières doivent être considérées comme des OGM et doivent donc être soumises aux obligations de la directive concernée. Or, nous le savons, les exigences de cette directive les condamnent de fait dans l'UE. L'AGPB, l'AGPM, la CGB, la FOP et la FNSEA prennent acte de cette décision très lourde de conséquences pour nos concitoyens comme pour l'agriculture européenne et entend tirer la sonnette d'alarme : une agriculture en panne d'innovation variétale ne pourra relever l'ampleur des défis climatiques et environnementaux et répondre aux attentes des consommateurs qui demandent en particulier une agriculture utilisant moins de produits phytosanitaires.

Mauvais signal pour les consommateurs

Malgré l'évolution climatique et la multiplication des aléas, les consommateurs demandent, à juste titre, une alimentation de très haute qualité, des modes de productions respectueux de l'environnement et reposant le moins possible sur la chimie. C'est dans ce sens que l'AGPB, l'AGPM, la CGB, la FOP et la FNSEA ont signé le 11 juillet dernier un contrat de solutions identifiant des outils pour répondre à ces attentes. Le recours aux innovations actuelles et à venir est au cœur du dispositif. L'accès confisqué de fait à tout un pan de solutions met clairement en difficulté la recherche, les semenciers et les agriculteurs.

Mauvais signal pour l'agriculture française

La production de semences, fortement exportatrice est l'un des fleurons de l'agriculture française et les agriculteurs ont besoin d'une recherche génétique performante afin d'accéder à des variétés répondant aux conditions pédoclimatiques françaises et européennes et à leurs difficultés propres en matière de maladies et de ravageurs. L'application systématique de la Directive OGM à l'ensemble des outils modernes de sélection variétale est de nature à isoler l'Europe de toute innovation en la matière. C'est une vision qui nous oppose à ceux qui crient aujourd'hui victoire de la décision de la CJUE.

Pour certains opposants, toute solution innovante, qu'elle soit chimique ou génétique – doit être interdite. Pour nos organisations il est temps de revenir, à *davantage de raison* : *notre agriculture est encore performante, diversifiée et nourricière mais dans le contexte économique et climatique actuel sa force d'innovation, et en particulier génétique, doit être préservée et même développée pour le rester. Notre volonté de trouver des solutions reste intacte et si le cadre réglementaire n'y est pas favorable, peut-être est-il temps de le rediscuter.*

Contacts presse :

AGPB	AGPM	CGB	FOP	FNSEA
Guillaume LORRE glorre@agence-rdn.com	Anne KETTANEH	Carine ABECASSIS	Thibaut LEDERMANN	Christine CLAUDON
07 50 14 58 26	06 83 22 05 01	06 27 05 23 80	06 50 69 20 08	07 60 47 44 52